

Bassin de Powpey











Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Rue des 4 éléments - 54340 POMPEY Tél.: 03 83 49 81 81 - Fax: 03 83 49 81 99 e-mail: accueil@bassinpompey.fr www.bassinpompey.fr



LES PISTES CYCLABLES DU BASSIN DE POMPEY, UNE INVITATION À LA DÉCOUVERTE

La Communauté de Communes développe depuis plusieurs années un réseau de pistes cyclables et piétonnes sur le Bassin de Pompey. Afin d'assurer un maillage harmonieux du territoire et de faire du vélo une réelle alternative, un schéma directeur cyclable est régulièrement mis à jour et fait l'objet d'une démarche de co-construction.

Ce sont aujourd'hui 50 kilomètres de cheminements spécifiquement aménagés qui vous sont proposés pour vous déplacer sur le Bassin de Pompey et vers les autres territoires en toute sécurité et à terme plus de 100 kilomètres vous seront proposés.

LES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS



> Une voie verte est un aménagement en site oropre réservé aux déplacements non-motorisés. Elle est destinée aux piétons, cyclistes, rollers... dans le cadre des loisirs mais aussi des déplacements utilitaires. La voie verte réunit des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toute capacité. A cet égard, l'utilisation des chemins de

halage et des voies ferrées désaffectées constitue un support privilégié de développement des voies vertes.



> Une piste cyclable est une infrastructure réservée aux cyclistes et séparée physiquement de la chaussée utilisée par les véhicules à moteur... Elle a le statut d'une voie de circulation à part entière et est indépendante des voies qu'elle longe ou croise.



> Une bande cyclable est une voie contigüe à la chaussée, réservée aux cyclistes. Elle est délimitée par des bandes blanches peintes au sol. Cette signalisation pouvant être complétée par des pictogrammes « vélo » et des flèches indiquant le sens de circulation. Une bande cyclable fait partie intégrante de la voie à laquelle elle est accolée. Elle constitue simplement une file de circulation supplémentaire.



> Une véloroute est un itinéraire cyclable continu de moyenne ou longue distance, utilisant pour l'essentiel des aménagements sur site de type « voies vertes » et des portions de petites routes peu fréquentées. La réalisation d'une véloroute ne se résume pas à un simple balisage. Elle fait l'objet d'une attention particulière de manière à garantir la sécurité des usagers : visibilité, aménagement des carrefours, des zones dangereuses, des ponts, etc... Elle couvre des distances de plusieurs centaines de kilomètres, reliant des régions et des pays entre eux.

AVANT DE PARTIR, VÉRIFIEZ L'ÉQUIPEMENT DE VOTRE VÉLO

Vous devez disposer des équipements obligatoires suivants :

> Un gilet jaune fluorescent hors agglomération de nuit.

- > Un éclairage efficace : lumière jaune ou blanche à l'avant, feu rouge à l'arrière. Afin d'être bien vu des autres utilisateurs sur la voie publique, l'éclairage doit être utilisé dès la tombée de la nuit.
- > Un avertisseur sonore.
- > Des dispositifs rétroréfléchissants : rouge à l'arrière, visibles latéralement (roues) et oranges aux pédales.

De plus, si vous transportez un enfant, vous devez utiliser un siège enfant agréé, avec repose-pieds et courroies d'attache.

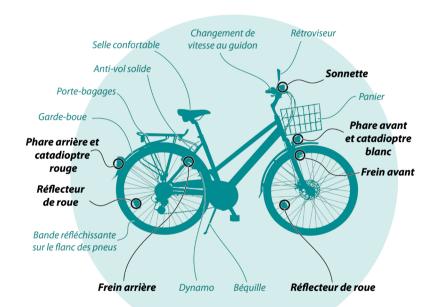
D'autres équipement sont vivement conseillés :

- > Le port du casque n'est pas obligatoire (sauf pour les enfants de moins de 12 ans) en France.
- **>** Des vêtements clairs et voyants pour circuler, tout particulièrement la nuit.
- > Un bon antivol, de préférence en U, permettant d'accrocher le cadre et une roue à un point fixe.
- > Un panier ou des sacoches pour ne pas coincer les objets transportés dans

On peut aussi ajouter un rétroviseur ou un écarteur de danger. Il est particulièrement utile en ville pour inciter les véhicules qui vous dépassent à respecter la distance de sécurité d'un mètre et ne pas vous frôler.

UN VÉLO BIEN ÉQUIPÉ, C'ESȚ UN CYCLISTE MIEUX PROTÉGÉ!





Equipmeents obligatoires Equipmeent facultatifs









CHARTE D'USAGE DES VOIES VERTES ET PISTES CYCLABLES

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey développe des aménagements voies vertes pour favoriser la pratique des déplacements doux (vélo, rollers, marche,...). L'utilisation croissante de ces infrastructures génère des conflits d'usage entre les différents utilisateurs (promeneurs, sportifs, pêcheurs,...). C'est pourquoi nous devons tous nous impliquer dans le partage de cet espace public, en respectant quelques règles de courtoisie et de

ARTICLE 1

Je connais et respecte les interdictions

- > Les pistes cyclables sont interdites aux véhicules motorisés.
- > Elles sont également interdites aux chiens non tenus en laisse. Les chiens de catégories 1 et 2 doivent également être muselés.
- > Pour votre confort, tables, bancs, poubelles, panneaux d'information et barrières ont été disposés le long des pistes cyclables: respectez ces bien publics.

ARTICLE 2

Je respecte les règles d'usage et les autres usagers

- Disposez d'un matériel en bon état (freins, éclairage, réflecteurs etc...)
- et entretenu pour assurer votre sécurité et celle des autres.
- > Prévenez de votre présence et soyez visible en toute circonstance : portez un gilet fluorescent et utilisez votre sonnette.
- ➤ Adaptez votre vitesse à la situation (présence d'enfants par
- ➤ Laissez de la place aux autres usagers pour circuler.

ARTICLE 3

Je respecte l'environnement

- > Ne jetez pas vos déchets dans la nature
- > Laissez les lieux propres avec votre passage
- > Respectez la faune et la flore locales





LA SIGNALISATION À CONNAÎTRE!



de droite ou de gauche

ou de bande cyclable **conseillée**

Début et de fin de voie verte

réservée aux piétons et aux

Début et fin de voie autorisée

véhicules non motorisés

Début et fin de piste







Accès interdit aux cycles



Sens interdit à tout véhicule excepté les cycles



Accès interdit à tous les véhicules à moteur





Zone de rencontre : les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur tous les véhicules qui ne doivent dépasser 20 km/h

O Domaine des Eaux

Bleues



entrale banalisée

Ecrin de la confluence fluviale entre le Meurthe et la Moselle, le Bassin de Pompey est également terre de découverte. L'eau, la forêt, l'industrie, l'habitat... rythment le territoire et se fondent en un ensemble cohérent et

Les voies douces du Bassin de Pompey vous réservent de nombreuses découvertes. On se laisse charmer par la beauté et la douceur des paysages modelés par une histoire riche et un patrimoine architectural d'une grande diversité.

Les différents parcours vous emmèneront sur les anciens chemins de hallage le long de la Meurthe, vous feront découvrir la vallée de la Mauchère, de l'Amezule ou la Boucle de la Moselle.

Ces liaisons permettent à la fois d'utiliser le vélo pour le sport ou les loisirs, mais également dans le cadre de déplacements du quotidien : pour faire ses courses, aller au travail, à l'école, voir sa famille ou ses amis... Ces voies vertes connectent des communes du Bassin de Pompey entre elles et permettent de se rendre de manière sécurisée et dans un cadre agréable jusqu'à la Métropole du Grand Nancy ou vers d'autres territoires voisins.

L'engagement du Bassin de Pompey pour le vélo : Le vélo est écologique, bon pour la santé, moins cher et silencieux, comparativement à la voiture. Aujourd'hui, seulement 1% des déplacements sont réalisés à vélo sur le territoire. Pourtant, le vélo est un véritable moyen de déplacement qui est très efficace pour les déplacements entre 3 et 5 km, à condition d'y développer des équipements et des services. Conformément au Plan National Vélo, l'ambition du Bassin de Pompey est de multiplier par 8 l'usage du vélo d'ici 2030.

Le Bassin de Pompey cherche notamment à développer l'usage du vélo pour les usages suivants :

- > En priorité, développer les déplacements domicile-travail et domicile-école, déplacements du quotidien (aller faire des courses, se rendre à une activité
- > Créer des liaisons inter-quartiers et intercommunales
- > Conforter les usages sportifs et de loisirs

Pour augmenter la pratique du vélo sur le Bassin de Pompey, les élus du Bassin de Pompey considèrent qu'il est prioritaire de

- > Des infrastructures cyclables sécurisées entre les différentes communes du
- > Des infrastructures cyclables sécurisées au sein des communes
- > Des infrastructures sécurisées pour desservir les points d'intérêt principaux du territoire
- > Une offre de stationnement vélo sécurisée sur l'ensemble des points d'intérêt principaux du territoire







